

CONSEIL MUNICIPAL DE MUIDES-SUR-LOIRE

Procès Verbal de la Séance du 16 mai 2008

Séance ouverte à 20 h 30

Public : 6 personnes

Présents : M. CLEMENT, M. FOUCQUETEAU, Mme MURAT, M. ORAIN, M. BRAGA, Mme BORDIER, M. GAUTHIER, M. JORAND, M. VAUCHER, M. LANOUX, Mme GAROT, Mme THEVENIN-PLOUX, M. JUSTINE, Mme TOLLEMER

Absents avec procuration : M. RAUCH (procuration à M. LANOUX)

Président de séance : M. CLEMENT

Secrétaire de séance : Mme TOLLEMER

I – Approbation du compte-rendu du 15 avril 2008 :

Lecture du compte-rendu est faite par le maire. Celui-ci est approuvé sans observations particulières.

Vote : POUR à l'UNANIMITE

II – Garderie scolaire – Tarifs rentrée scolaire 2008/2009 :

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de la garderie, qui restent donc identiques à ceux de l'année scolaire 2007/2008 :

PAR JOUR	PERMANENTS MATIN ET SOIR	PERMANENTS MATIN OU SOIR	OCCASIONNELS MATIN OU SOIR
1 ^{er} Enfant	3,70 €	2,25 €	2,45 €
2 ^{ème} Enfant	3,15 €	1,80 €	1,95 €
3 ^{ème} Enfant	2,75 €	1,50 €	1,60 €

Vote : POUR à l'UNANIMITE

III – Centres de Loisirs Sans hébergement – Participation financière à compter du 1^{er} juillet 2008 :

Le conseil municipal décide également de ne pas modifier les conditions d'octroi et le montant de cette aide financière. La participation reste donc à 4,30 € par jour et par enfant, dans la limite de 20 jours par an, à compter du 1^{er} juillet 2008.

Vote : POUR à l'UNANIMITE

IV – Salle polyvalente – Tarifs de location à compter du 1^{er} janvier 2009 :

Les tarifs sont reconduits à l'identique, sauf pour la location du ½ gymnase pour vin d'honneur par les particuliers ou associations extérieurs à la commune, qui passe de 305 € à 350 € et pour la caution demandée à la remise des clés, fixée à 1 000 € pour 2008, qui passera à 300 € pour la petite salle et à 700 € pour le gymnase :

SALLE A (petite salle) :

Tarif été : du 1^{er} mai au 30 septembre

Tarif hiver : du 1^{er} octobre au 30 avril.

Particuliers habitant la commune et associations extérieures ayant des adhérents de Muides-sur-Loire :

Objet	ETE	HIVER
Vin d'honneur	55 €	55 €
Location 24 heures	76 €	98 €
Location 36 heures	108 €	152 €

Particuliers extérieurs à la commune :

Objet	ETE	HIVER
Vin d'honneur	65 €	65 €
Location 24 heures	152 €	196 €
Location 36 heures	216 €	304 €

Associations de la commune :

- Usage associatif habituel : gratuit
- Activités à but lucratif :
 - 1^{ère} fois de l'année : gratuit
 - 2^{ème} fois et suivantes : 80 €.

SALLE B (gymnase) :

Tarif identique toute l'année, étant entendu que la location du ½ gymnase pour vin d'honneur n'est possible qu'en période d'été.

Particuliers habitant la commune et associations extérieures ayant des adhérents de Muides-sur-Loire :

Objet	Tarif
Location sans parquet	378 €
Location avec parquet	561 €
½ gymnase pour vin d'honneur	281 €

Particuliers ou associations extérieurs à la commune :

Objet	Tarif
Location sans parquet	756 €
Location avec parquet	1 030 €
½ gymnase pour vin d'honneur	350 €

Associations de la commune :

- Usage associatif habituel : gratuit
- Activités à but lucratif : 1^{ère} fois de l'année : gratuit + forfait 80 €
2^{ème} fois et suivantes : 240 € + forfait 85 €.

Vote : POUR à l'UNANIMITE

Il est également prévu de réaliser un état des lieux avant et après la location de la salle polyvalente et de créer un groupe de travail pour procéder à la révision du règlement.

V – Autres tarifs communaux divers à compter du 1^{er} janvier 2009 :

Ils sont reconduits à l'identique :

Locations de matériel (l'unité) :

- Tables : 0,60 €
- Bancs : 0,45 €
- Chaises : 0,15 €

Abonnements bibliothèques (par famille pour l'année) :

- Habitants de Muides-sur-Loire : 5 €
- Autres : 8 €
- Nouveaux adhérents : gratuit la 1^{ère} année

Photocopies (l'unité) : 0,25 €.

Droits de place : 60,00 €

Insertion dans le « Passeur » :

- Page entière : 100 €
- ½ Page : 50 €
- Format « carte de visite » : 20 €

Forfait ramassage animal errant : 8 € + 2 € par jour de garde dans le chenil communal.

Vote : POUR à l'UNANIMITE

VI – Fédération Française de Randonnée Pédestre – Balisage de l'itinéraire sur la commune :

A la demande du Comité Départemental de Loir-et-Cher de la Fédération Française de Randonnée Pédestre, le conseil municipal autorise celui-ci à procéder au balisage des Itinéraires de Grande Randonnée sur le territoire communal, conformément aux conditions de mise en œuvre définies dans la charte de balisage de la Fédération Française, dont une copie sera adressée à la commune, pour information.

Vote : POUR à l'UNANIMITE

VII – Inspection Académique de Loir-et-Cher – Décision de fermeture de la 7^{ème} classe à l'école primaire :

Suite aux divers courriers de l'Inspection Académique à la commune, le conseil municipal prend acte de la décision prise par l'Inspecteur d'Académie de Loir-et-Cher, pour la fermeture de la 7^{ème} classe de l'école primaire de Muides-sur-Loire, à compter du 1^{er} septembre 2008.

Vote : POUR à l'UNANIMITE

VIII – Commission Communale des Impôts Directs – Proposition de commissaires titulaires et suppléants :

A la demande de la Direction des Services Fiscaux de Loir-et-Cher, le conseil municipal propose une liste de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants, parmi les contribuables de la commune, sachant qu'en final, le Directeur des Services Fiscaux en désignera la moitié, soit 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Vote : POUR : 14 ABSTENTION : 1

IX – P.L.U. – Synthèse de l'enquête publique et de la réunion avec la D.D.E.A. :

L'adjoint chargé de l'urbanisme informe le conseil municipal des observations qui ont été faites par les administrés, lors de l'enquête publique du PLU et des remarques formulées par le commissaire enquêteur dans son rapport, à l'issue de l'enquête publique. Celles-ci concernent essentiellement le Clos de la Grande Maison, le secteur des Sablons, face au château de Colliers, le chemin d'exploitation d'un pépiniériste, ainsi que la rue des Rèdes, côté route départementale.

Par ailleurs, une réunion avec la D.D.E.A. a permis de faire le point et de présenter certaines doléances, dans le but de modifier légèrement le P.L.U., sans pour autant, si possible, en modifier l'économie générale :

- Clos de la Grande Maison : logements aidés ou autres dans ce secteur, mais avec un habitat pas trop dense
- Zone des Sablons : obtenir l'autorisation auprès de l'Architecte des Bâtiments de France, pour la constructibilité des fenêtres, entre le château de Colliers et les murs de Chambord
- Zone Saint-Jean après l'école : rendre constructible cette zone et envisager une extension de l'impasse de la rue des Ecoles, pour une sortie plus loin, vers Saint-Dyé (ce point sera abordé avec la D.D.E.A., le 29 mai, lors de la présentation du diagnostic de sécurité)
- Quartier des Boulats : retirer l'espace réservé par la commune, empiétant sur le chemin d'exploitation d'un pépiniériste
- Rue des Rèdes : logements aidés dans ce secteur, mais avec un habitat beaucoup moins dense, que celui présenté dans l'étude Loi Barnier, l'idéal étant que ce type de logements soient répartis de façon harmonieuse sur le territoire communal et non pas concentrés en un seul endroit, afin de favoriser une réelle mixité sociale.

Enfin, la D.D.E.A. a souligné que ces projets de modification devaient s'accorder avec les observations formulées par les Personnes Publiques Associées et les réponses apportées à ces observations par l'ancienne municipalité, afin d'éviter toute divergence avec les résultats de l'enquête publique effectuée.

X – Diagnostic sécurité – Exposition du projet préparé par la D.D.E.A. :

La réunion de présentation prévue le 14 mai dernier a été reportée au 29 mai prochain, par le responsable de l'Unité Territoriale Centre de la D.D.E.A. Le compte-rendu aura lieu lors du prochain conseil municipal.

XI – Informations diverses :

1°) 14 juillet :

Le maire propose au conseil municipal de fêter le 14 juillet cette année, le samedi 12 juillet au soir, afin de pouvoir bénéficier des tarifs préférentiels d'une entreprise de pyrotechnie. Ainsi, pour le même coût que l'année dernière, le feu d'artifice sera beaucoup plus beau et plus long que l'année dernière. La retraite aux flambeaux et le bal auront lieu ce même soir.

2°) Bulletin municipal «Le Passeur » :

La maquette du bulletin municipal est prête. Celui-ci a subi un « relooking » avec pour cette fois, 32 pages, la création d'un sommaire, des rubriques fixes, etc...Des plaquettes fournies par la centrale nucléaire de Saint-Laurent-Nouan seront distribuées aux administrés en même temps que le « Passeur ».

3°) Salle polyvalente :

Un grand nettoyage de la salle est programmé les 22 et 23 mai prochains par une entreprise spécialisée.

Ont également abordés les points suivants :

- Local CCAS : demande de volontaires, samedi 24 mai prochain, pour trier et ranger les nombreux cartons de vêtements
- Avenue du Pont et aux abords du Pont : entretien et nettoyage à réaliser
- Journée de commémoration du 8 Mai : présence trop rare des enfants
- Journée de sensibilisation à l'Handisport organisée par le service Jeunes de la C.C.B.L. prévue mi juillet prochain à Muides
- Travaux de l'école : réunion prévue le mercredi 21 mai à 14 heures avec le maître d'œuvre, pour faire le point sur les dysfonctionnements et malfaçons non réglés à ce jour
- Prochain conseil municipal prévu le vendredi 13 juin 2008 à 20 h 30

Séance levée à 23 h 45

Muides-sur-Loire le 25 avril 2009

La secrétaire de Séance,

Evelina TOLLEMER

Le Maire,

Bernard CLEMENT